

# Agri- Bioénergies

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 23 SEPTEMBRE 2019 A BOURG-DES-COMPTES

Compte-rendu rédigé par Quelia (mandaté par Agri-Bioénergies)



<b><u>TABLE DES MATIERES</u></b>		<b><u>ENJEUX PAYSAGERS</u></b>	<b>14</b>
<b>LES PARTICIPANTS</b>	<b>2</b>	<b>CALENDRIER</b>	<b>15</b>
➤ PORTEURS DU PROJET AGRI-BIOENERGIES	2	<b>VISITE D'UN SITE DE METHANISATION</b>	<b>15</b>
➤ COLLECTIVITES	2	<b>CONCLUSION</b>	<b>16</b>
➤ RIVERAINS	2		
➤ ANIMATION	2		
➤ PERSONNES EXCUSEES	2		
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>		
➤ CALENDRIER DU PROJET	3		
<b>PRESENTATION DU PROJET ET DU COLLECTIF</b>	<b>3</b>		
➤ PRESENTATION DES PORTEURS DE PROJET	3		
➤ PRESENTATION DU PRINCIPE DE METHANISATION	4		
➤ LES MATIERES VALORISEES	5		
➤ PRODUCTION DE BIOGAZ, ENGRAIS ET AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITE	6		
➤ SECURITE ET MAINTENANCE	7		
<b>ÉCHANGES SUR LE SITE D'IMPLANTATION</b>	<b>8</b>		
➤ LES CRITERES D'IMPLANTATION	8		
➤ HISTORIQUE DES RECHERCHES DE SITES	9		
➤ SITE AU NORD DE LA RD48, PROCHE DE LA ZA DU MAFFAY	10		
➤ FONCIER AU SUD DE LA D48	11		
➤ SITES LE LONG DE LA D47	11		
➤ FONCIER A PROXIMITE DE BAIN DE BRETAGNE	12		
<b>TRAFFIC ROUTIER</b>	<b>12</b>		
<b>ENVIRONNEMENT OLEFACTIF</b>	<b>13</b>		

## Les participants

Ont participé à la réunion 34 personnes, notamment :

### ➔ Porteurs du projet Agri-Bioénergies

#### Agri-Bioénergies

Sébastien BENASSIS  
Alain FONTAINE  
Lenaïck HOUGUET  
Gérald LE MOELLE  
Fabienne PELTIER  
Michel PELTIER

#### Prestataires

Laurent GUY, Biogest (constructeur), Responsable France  
Philippe CLUSEAU, Energaya (épurateur), Ingénieur procédé

### ➔ Collectivités

#### Bourg-des-Comptes

Yannick LEGOURD, 1er adjoint au maire  
Christian LEPRETRE, Maire  
Stéphane ROBERT, Adjoint

#### Vallons de Haute Bretagne Communauté

Joël SIELLER, Président

#### Laillé

Jean-Paul VUICHARD, Conseiller délégué

#### Crevin

Daniel GENDROT, Maire

### ➔ Riverains

#### Le Vaugouët (Bourg-des-Comptes)

Dominique JAUNATRE (Secrétaire du Comité de Protection du cadre de vie de Bourg-des-Comptes)  
Raphaël MORICE  
Sylvie LEPAROUX  
Annette MENAGER

#### La Revertière (Bourg-des-Comptes)

Alexis ADRIEN (Président du Comité de Protection du cadre de vie de Bourg-des-Comptes)  
Alain BRISARD  
Jérôme GOURVENNEC  
Catherine LECHARTIER  
Monsieur LECHARTIER

#### Villeneuve (Bourg-des-Comptes)

Stéphane DAUPHIN

#### Le Tertre

Daniel FERTILLET  
Monique FERTILLET

#### Zone d'activité du Maffay (Bourg-des-Comptes)

Nicolas MOREL, Socbois, Gérant  
Renan PALARIC, SREG (Colas)  
Matthieu TURPIN, SCREG (Colas), Chef de secteur

#### Autre

André HOUGUET (Bourg-des-Comptes)  
Charlène REGNIER (Orgères)  
Martial RIGOLET (Bourg-des-Comptes)

### ➔ Animation

Constant DELATTE et Sophie POTIER, Quelia, mandatés par Agri-Bioénergies pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

### ➔ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

M. CORMIER, Maire de Saint-Senoux  
M. FEUILLET, GRDF  
M. HERVE, Maire de Laillé  
Mme LEFEUVRE, Maire de Guignen  
Mme LUGUE, association Taranis  
Pierre-Yves REBOUX, Président du Pays des Vallons de Vilaine

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation d'Agri-Bioénergies (diapositives ci-après).

## Introduction

M. Christian LEPRETRE, Maire de Bourg-de-Comptes, accueille les participants en expliquant qu'il y a eu des maladroites en termes de communication de la part des porteurs projet et de la commune. Il explique comprendre l'inquiétude de certains habitants et accueille cette réunion, bien qu'il la juge tardive. Il explique avoir été surpris par le dépôt du PC par Agri-Bioénergies en juillet bien qu'il comprenne les motivations liées aux conditions économiques du projet. Il regrette par ailleurs des informations erronées véhiculées dans la commune ainsi que les dénigrements de certains élus et des actions regrettables. Il ajoute que le Maire n'est pas décisionnaire mais que c'est la préfecture qui prendra les décisions quant à ce projet. Il conclut en souhaitant maintenant trouver tous ensemble la meilleure solution possible.

Constant DELATTE, Quelia liste les acteurs du territoire invités à la réunion de ce jour. S'en suit un tour de table des participants.

Agri-  
Bioénergies

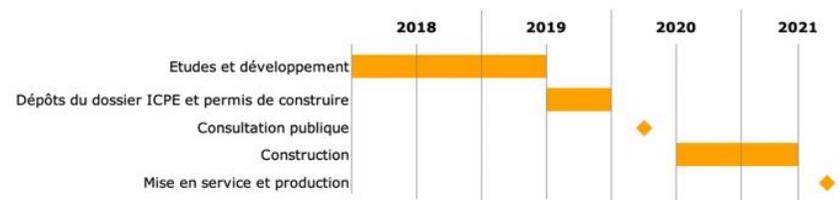
## Les invités et les participants à la réunion

- Représentants d'Agri-Bioénergies
- Elus des communes et intercommunalités
- Riverains volontaires
- Associations locales
- Partenaires du projet

Sont présents des riverains des hameaux de Villeneuve, du Vaugouët, de La Revertière et du Tertre. M. DELATTE échange avec Madame

JAUNATRE, secrétaire du Comité de Protection du cadre de vie de Bourg-des-Comptes, il apparaît que le comité représente les habitants des autres hameaux environnants (Bel Air et le Préguérais notamment).

## ➤ Calendrier du projet



Gérald LEMOELLE revient sur le calendrier et précise qu'Agri-Bioénergies a été incité à déposer une demande de permis de Construire et d'enregistrement ICPE au cours de l'été 2019 afin de pouvoir prétendre aux aides financières de l'ADEME pour l'investissement (foncier indispensable pour la demande de subventions). Il souligne que la définition du site d'implantation reste ouverte et fait l'objet de la réunion de ce jour.

M. DELATTE, Quelia, présente l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation du collectif Agri-Bioénergies
- Présentation de la démarche et de la méthanisation
- Echanges sur le site d'implantation
- Organisation d'une visite de méthanisation

## Présentation du projet et du collectif

### ➤ Présentation des porteurs de projet

Fabienne PELTIER, agricultrice, présente les membres du collectif Agri-Bioénergies, porteurs du projet de méthanisation. Le groupe est

constitué de 14 exploitations familiales essentiellement basées à Bourg-des-Comptes (voir leur localisation sur la carte ci-après).

Le collectif explique les motivations des agriculteurs pour leur démarche :

**Agri-Bioénergies**

**Le collectif agricole**



14 exploitations familiales

Producteurs de lait, porc, céréales



**Répondre aux enjeux agricoles et environnementaux de demain**

- Dynamique collective : mutualiser les compétences
- Pérenniser nos activités agricoles d'élevage par la diversification
- Produire des fertilisants organiques minéralisés naturels
- Respecter les normes et améliorer la logistique
- Répondre aux enjeux environnementaux : agroécologie

Dans une société individualiste où les agriculteurs travaillent souvent seuls, ils ont souhaité créer un collectif pour se regrouper autour d'un projet commun. Plusieurs d'entre eux, adhérents de la CUMA de Bourg-des-Comptes, ont déjà l'habitude de travailler ensemble.

Leur démarche s'inscrit dans une volonté de mieux vivre financièrement de leur métier et de déléguer certains travaux (épandage notamment) en créant deux emplois.

La méthanisation permettra de réduire certains coûts (achat d'engrais chaque année et mise aux normes environnementales des exploitations), tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

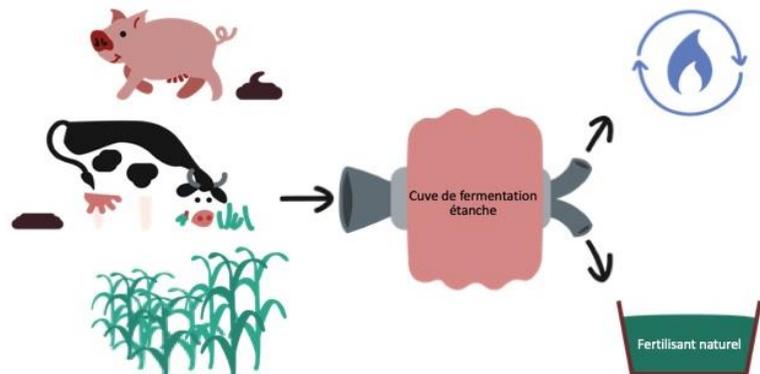
➤ **Présentation du principe de méthanisation**

Agri-Bioénergies rappelle le principe de la méthanisation à l'aide du schéma ci-après : il s'agit de produire de l'énergie (biogaz) et un fertilisant naturel à partir de matières organiques agricoles.

**Agri-Bioénergies**

**Le collectif agricole**

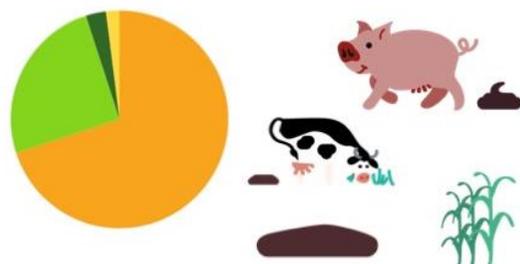




➔ Les matières valorisées

Agri-  
Bioénergies

### Valoriser les matières organiques du territoire



- 17 350 tonnes d effluents d élevage
- 6 400 tonnes de cultures intermediaires
- 750 tonnes d ensilage de topinambour et mais
- 300 tonnes de menue paille

100 % de matières  
agricoles de nos  
exploitations

Dans un rayon de 8 km  
de Bourg-des-Comptes  
en moyenne

25 000 tonnes par an

Agri-Bioénergies décrit la nature des 25 000 tonnes de matières, venant intégralement de leurs exploitations, qui seront valorisées.

Lenaick HOUGOUET présente l'intérêt de l'ensilage de topinambour :

- Sa culture permettra de valoriser des « mauvaises terres »

- Le topinambour apporte un couvert végétal pour les auxiliaires de culture (ennemis naturels des ravageurs des cultures)
- En fleur de septembre à octobre, il apporte de l'énergie aux abeilles (pollinisation)
- Cette culture pérenne (entre 5 à 10 ans) a un fort potentiel de production de biogaz

M. HOUGOUET ajoute que la valorisation des menues pailles (résidus de céréales après récolte du grain et de la paille dont l'enveloppe, les mauvaises herbes, les résiduels) permet de réduire la présence de mauvaises herbes sur les terres et donc de diminuer le recours aux herbicides et pesticides, dans une démarche agro-écologique.

Question : Le couvert végétal est habituellement broyé et revient au sol pour faire de l'humus. S'il est mis dans le méthaniseur, quelles vont être les conséquences en termes de qualité des sols ?

Réponse : La question n'a pas été abordée lors de la réunion.

➤ Production de biogaz, engrais et avantages pour la collectivité

Agri-  
Bioénergies

## Une énergie 100% renouvelable pour le réseau de gaz local



• 150 m<sup>3</sup>/h de biométhane



• Consommation de gaz de 2 400 habitants (75% de la population de Bourg-des-Comptes)



• Réseau GRDF - Zone Industrielle du Maffay  
Bourg-des-Comptes, Crevin, Laillé et Orgères

**Question :** Pour 150 m<sup>3</sup> de biométhane produit, combien de NO<sub>2</sub> et de CO<sub>2</sub> sont-ils produits ?

**Réponse :** La question n'a pas été abordée lors de la réunion.

Agri-  
Bioénergies

## Un fertilisant organique de qualité pour le territoire

- La matière résiduelle de la méthanisation : riche en éléments fertilisants
- Engrais organique de qualité et désodorisé
- Fertiliser nos terres agricoles
- Réduire l'utilisation d'engrais de synthèse
- Agriculture biologique
- Plan d'épandage



Il est précisé que le fertilisant organique obtenu par méthanisation vient remplacer l'épandage de fumiers et lisiers bruts, diminuant les odeurs, et limiter le recours aux engrais industriels. Ce fertilisant organique, compatible avec l'agriculture biologique, fera l'objet d'un plan d'épandage contrôlé par les services de l'Etat.

Agri-  
Bioénergies

## Autres avantages pour la collectivité

- Contribution aux objectifs du PCAET du Pays des Vallons de Vilaine (30% d'EnR)
- 3 500 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées / an (émissions annuelles de plus de 1 750 voitures)
- Création de 2 emplois locaux

**Question :** *Quel est le bilan CO<sub>2</sub> global de la méthanisation ?*

**Réponse :** Agri-Bioénergies propose de communiquer les détails du calcul du bilan carbone global. Un agriculteur souligne que leur démarche est encore améliorée en termes de bilan carbone avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour alimenter la méthanisation en électricité, liquéfaction du CO<sub>2</sub> pour produire un gaz de réfrigération, et rappelle les émissions évitées de gaz par la décomposition à l'air libre des matières organiques.

### ➔ Sécurité et maintenance

**Question :** *Quel sera le niveau de compétence des 2 emplois créés ?*

**Réponse :** Un technicien sera spécialisé dans la biologie (processus de dégradation de la matière organique), l'autre technicien dans la logistique (harmonisation des intrants, optimisation des flux et transports). Ils auront reçu une formation pour les rendre aptes à faire fonctionner l'unité de méthanisation. La formation des salariés sera plus précise. Laurent GUY, responsable de Biogest, constructeur, précise que Biogest accompagne systématiquement les producteurs de méthanisation sur leur outil de travail sur une période de 1 à 2 ans selon le niveau de compétence. Les agriculteurs, recevront aussi une formation pour piloter l'unité de méthanisation. Agri-Bioénergies s'engage fournir plus d'information sur les formations.

**Question :** *Qui assurera la maintenance de l'installation ?*

**Réponse :** Laurent GUY, responsable de Biogest, précise qu'un programme de maintenance fait partie de la formation dispensée aux exploitants. Ainsi, les agriculteurs pourront assurer eux-mêmes la maintenance et les réparations à partir de pièces fournies par Biogest. Ils peuvent aussi choisir d'avoir recours aux services de Biogest pour ces tâches (mise à disposition de main d'œuvre).

**Question :** *Les contrôles sont-ils obligatoires ? A quelle fréquence ?*

**Réponse :** Laurent GUY répond que dans le cadre de la réglementation applicable aux zones ATEX, des contrôles réguliers sont obligatoires.

Philippe CLUSEAU, Ingénieur procédé chez Energaya, ajoute que des contrôles réguliers sont réalisés pour le système d'épuration, selon la réglementation des Equipements Sous Pression (ESP). Il précise que ces équipements sont aussi soumis à des obligations lors de leur construction (certification des soudeurs, origine de la matière, etc.).

**Question :** *L'unité de méthanisation étant éloignée des fermes des agriculteurs, comment en assurent-ils la surveillance ?*

**Réponse :** L'installation sera équipée d'une alarme qui préviendra automatiquement les agriculteurs en cas de problème. Ces types d'alarmes existent déjà aujourd'hui pour les machines agricoles.

**Question :** *Des produits chimiques seront-ils stockés sur le site pour le fonctionnement de l'installation ?*

**Réponse :** Philippe CLUSEAU d'Energaya répond que seul du charbon actif sera utilisé pour le processus d'épuration.

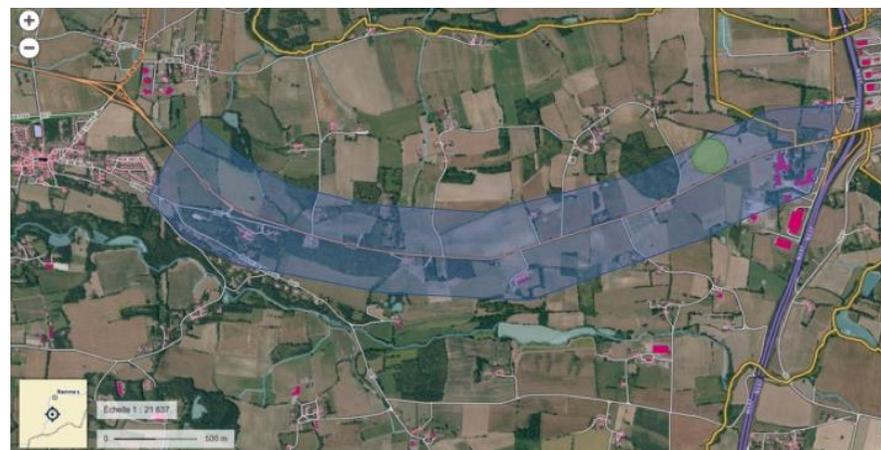
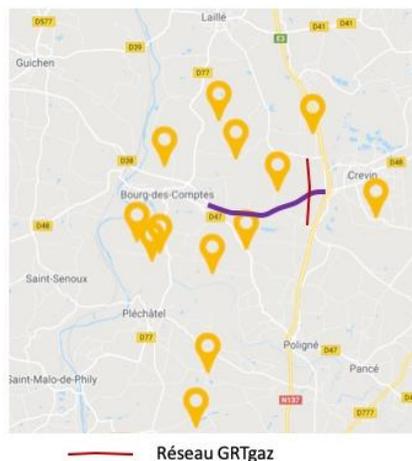
## Échanges sur le site d'implantation

### ➔ Les critères d'implantation

Agri-Bioénergies rappelle les critères nécessaires à l'activité de méthanisation devant être pris en compte pour valider le site d'implantation.

Des critères nécessaires à notre activité à prendre en compte :

- Surface minimum de 3 ha
- Contraintes liées à urbanisme / disponibilité du foncier
- Réseau GRDF : proximité et capacité
- accès routier pour la logistique
- position par rapport aux exploitations agricoles majoritairement situées à Bourg-des-Comptes



Zone de 200 m autour de la canalisation GRDF Site envisagé



Il est précisé que la surface de 3 ha requise ne sera pas couverte de bâtiments et qu'une partie est dédié au stockage de la matière.

Gérald LEMOELLE souligne la difficulté à trouver un foncier disponible qu'Agri-Bioénergies pourrait acquérir (nécessité de l'accord du ou des propriétaires, et du fermier). De plus, le terrain doit être en zone agricole et de préférence sur une surface plane.

Sur la carte ci-dessus, le tracé horizontal violet (parallèle à la D48) représente le réseau de distribution de gaz GRDF. Le trait mauve, perpendiculaire, représente une partie du réseau de transport GRTgaz qui va jusqu'à Saint-Nazaire.

Gérald LEMOELLE souligne qu'aucun site d'implantation n'est arrêté à ce jour, malgré la préférence du collectif pour le foncier situé entre le Vaugouët et la ZA du Maffay, au Nord de la D48 (représenté par la pastille verte sur la carte ci-dessus). Il ajoute qu'un autre site pourra être retenu s'il remplit ces 5 critères. Idéalement, le site devra se trouver dans un rayon de 200 mètres de part et d'autre de la canalisation GRDF (bande bleue sur la carte ci-dessus).

### Injection sur le réseau de gaz

**Question :** Est-il possible d'injecter directement le biométhane sur le réseau GRTgaz ?

**Réponse :** Gérald LEMOELLE répond que dans les conduites de transport GRTgaz la pression est de 67 bars (contre 4 bars pour les conduites de distribution GRDF). Injecter le biométhane sur le réseau GRTgaz nécessite un poste d'injection plus important et donc plus onéreux et beaucoup plus énergivore.

**Question :** Existe-t-il un réseau GRDF autre que celui parallèle à la D48 entre la ZA du Maffay et Bourg-des-Comptes sur lequel il serait possible de raccorder la méthanisation ?

**Réponse :** Pas de réponse apportée hormis le fait qu'il est dit que le réseau GRDF ne passe pas à Laillé.

### Distance aux habitations

**Question (à Biogest) :** Quelle distance aux habitations est-elle préconisée ? y a-t-il habituellement des maisons à proximité des sites ?

**Réponse :** Laurent GUY répond qu'on essaie d'optimiser la distance aux habitations à partir d'éléments clef : la réglementation à respecter par rapport au stockage du gaz impose une distance minimum de 50 mètres entre le digesteur (le dôme) et les habitations. M. le Maire précise qu'au-delà de la réglementation il est nécessaire de faire preuve de bon sens.

Un membre du Comité de Protection du cadre de vie de Bourg-des-Comptes fait part d'une recommandation qui aurait été émise par Damien PIERRE, chef de projet chez Méthaneo : il recommande une distance de 500 mètres aux habitations à partir d'un tonnage de 25 000 tonnes/an, et ajoute que plus le tonnage est important plus la distance doit être grande.

A la demande des participants, Agri-Bioénergies s'engage à réaliser et communiquer une carte du territoire représentant les distances autour des habitations.

**Question :** *Au lieu de mettre un seul méthaniseur, pourquoi ne pas faire 3 unités réparties et plus proches de chaque agriculteur ?*

**Réponse :** Gérald LEMOELLE rappelle d'abord que l'idée première d'Agri-Bioénergies est de travailler collectivement et que l'installation doit être d'une certaine taille pour plusieurs raisons :

- Être autonome (en apport de matière)
- Atteindre un équilibre économique
- Pouvoir embaucher 2 salariés afin que les agriculteurs, très chargés en termes d'horaires de travail, n'aient pas de travail supplémentaire lié à la méthanisation et que l'exploitation de l'unité soit faite dans les meilleures conditions.
- Optimiser les contraintes techniques

### ➔ Historique des recherches de sites

Agri-Bioénergies précise que depuis un an et demi d'études différents sites ont été envisagés :

- à proximité de l'exploitation de M. DE CARVILLE mais cela est impossible en raison de la proximité avec le château du Boschet (sans expliquer pourquoi)
- aux Landes de Mandons, sur l'exploitation agricole de M. LANGOUET ce qui représentait un éloignement par rapport à l'ensemble des exploitations

Le collectif affirme s'être également rapproché de la SAFER pour identifier du foncier accessible mais qu'il leur a été répondu d'utiliser

leurs propres terres pour le projet. Agri-Bioénergies a également étudié en Mairie les réserves foncières.

**Question :** *Puisqu'il s'agit d'un projet initié par les Vallons de Vilaine, pourquoi avoir choisi un foncier à Bourg-des-Comptes ?*

**Réponse :** Gérald LEMOELLE répond qu'étant majoritairement Bourg-des-Comptois les agriculteurs ont logiquement choisi un foncier à proximité de leurs exploitations.

### ➔ Site au Nord de la RD48, proche de la ZA du Maffay



Situé au Nord de la RD48, entre le hameau de Vaugouët et la Zone d'activité du Maffay, ce site qui a fait l'objet du dépôt de permis de construire a retenu l'attention d'Agri-Bioénergies pour plusieurs raisons :

- Facilité d'accès via la RD48
- Proximité avec le réseau GRDF (moins de 200m)
- Propriété de l'un des membres d'Agri-Bioénergies
- Proximité avec la ZA du Maffay (environnement industriel)

### Plusieurs remarques sont formulées par les participants au sujet de ce site :

Un riverain fait remarquer que ce site n'est pas situé au centre des 14 exploitations (il s'avère que le centre serait le bourg du village de Bourg-des-Comptes). Agri-Bioénergies répond que, compte tenu des autres critères à prendre en compte, le site d'implantation ne pourra pas forcément être au barycentre des exploitations.

Un autre riverain s'inquiète de l'impact sur le trafic routier de la D48, « *axe structurant qui est déjà très emprunté et saturé* ».

Mme Jaunatre, du Comité de protection du cadre de vie de Bourg-des-Comptes, dit que ce site ne répond pas aux préconisations formulées par l'ATEE et l'ADEME : éloignement par rapport aux habitations, communication avec les riverains, optimisation de la distance de transport, évitement des lignes de crête. Elle dit attendre qu'Agri-Bioénergies s'installe sur un autre site.

Le maire de Bourg-des-Comptes s'inquiète de la proximité du site avec la conduite GRTgaz soulignant un risque « d'effet domino ».

Madame REGNIER s'inquiète de l'absence d'étude d'impact d'un projet qui serait situé sur des failles archéologiques.

### ➔ Foncier au Sud de la D48



Le site 2, situé au Sud de la D48 à côté de l'entreprise Grandeur Nature, a été suggéré par le Maire de Bourg-des-Comptes. Il présente plusieurs avantages selon lui :

- Accès via la RD48
- Proximité avec le réseau GRDF
- Foncier appartenant à l'intercommunalité
- Environnement industriel (ZA du Maffay)

Agri-Bioénergies met en balance ses inconvénients :

- Foncier situé en zone naturelle (nécessité de modifier le zonage du Plan Local d'Urbanisme\*)
- Terrain en pente (besoin d'un terrassement onéreux)
- Présence d'un cours d'eau classé en partie basse

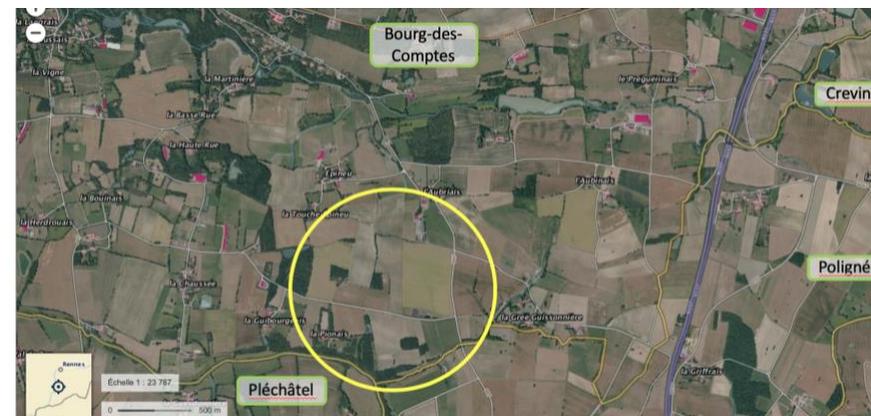
\* Le Maire de Bourg-des-Comptes informe que le PLU est en cours de révision et consultable en Mairie. Il invite les habitants à venir formuler des remarques lors de l'Enquête Publique qui démarrera au mois d'octobre.

**Question :** Existe-t-il d'autres parcelles disponibles sur la ZA du Maffay ?

**Réponse :** Le Président de l'intercommunalité dit qu'il y a d'autres parcelles disponibles mais qu'elles sont classées en zone industrielle. Madame Jaunatre ajoute que le Comité de protection du cadre de Vie de Bourg-des-Comptes n'est pas favorable à un projet sur cette zone d'activité car trop proche des hameaux de Bel Air, du Tertre et de la Fromentinière.

Madame LECHARTIER dit s'inquiéter également de ce que va devenir la Zone d'activité dans les années à venir avec le projet d'extension. M. MOREL dit que même s'il n'y a pas de méthanisation sur la ZA en extension il y aura d'autres entreprises ce qui générera forcément un impact.

### ➔ Sites le long de la D47



Madame Jaunatre propose d'explorer les opportunités au Sud du hameau de l'Aubriais, à proximité de la plateforme de déchets verts (gérée par Alain FONTAINE d'Agri-Bioénergies). Elle y voit les avantages suivants :

- pas d'habitation à moins de 500 m
- terrain accessible via plusieurs routes :
  - la D47 (axe moins utilisé que la D48)
  - accès par d'autres routes pour les agriculteurs qui viennent du sud de Bourg-des-Comptes
  - les agriculteurs de Laillé passeraient par la route de la Martinière ou la route du Peltar

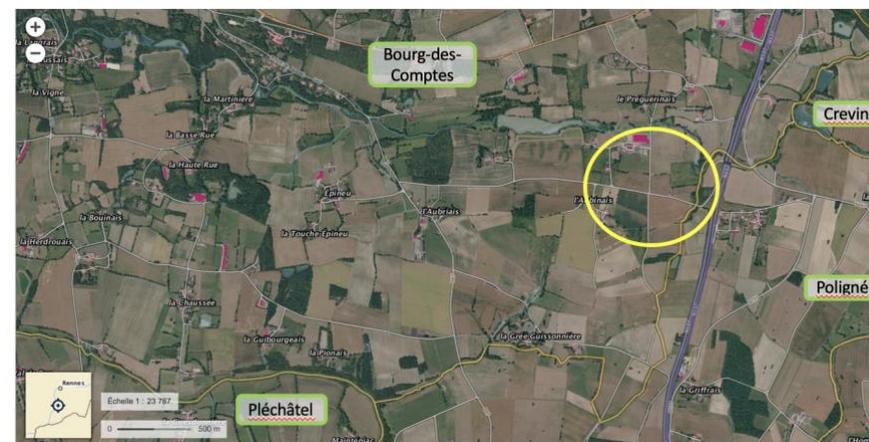
Agri-Bioénergies y voit les contraintes suivantes :

- Difficulté à faire croiser 2 tracteurs sur la route de la Martinière. Le maire ajoute qu'il y a peu de routes hors D48 à Bourg-des-comptes où 2 camions peuvent de croiser.
- Les exploitations les plus au Nord (La Haute Mare, Thieré et Hougouet) devront passer par le bourg de Bourg-des-Comptes.
- Enfin, une installation le long de la RD47 nécessite le franchissement d'un cours d'eau par la canalisation pour se raccorder au réseau de gaz GRDF existant. Si cela est techniquement possible - bien que compliqué -, cette opération a un coût financier important qui affecterait l'équilibre économique du projet

Gérald LEMOELLE dit qu'il veut bien tout de même étudier ce site, notamment en termes de logistique. Il est convenu de se renseigner sur les propriétaires.

### ➔ Foncier à proximité de Bain de Bretagne

Madame LECHARTIER suggère un site plus au Sud, en direction de Bain de Bretagne. Elle explique qu'il n'y a que très peu d'habitations à proximité.



Constant DELATTE montre qu'il y a au moins 3 maisons juste à côté du site en question. Madame CHARTIER répond que cela ne pose pas problème car ces habitations sont liées à des exploitations agricoles, contrairement au hameau du Vaugouët où elle affirme que les habitants, n'ont « aucun rapport avec l'agriculture ».

### Trafic routier

- Jusqu'à 18 passages de camions / jour
- Moyenne : 12 passages / jour
- Jours ouverts (pas de trafic le week-end)
- + 0,20% de trafic sur la D48
- pas de circulation dans les zones urbanisées

**Question :** Quel va être le trafic routier engendré par l'activité de méthanisation ?

**Réponse :** M. LE MOELLE précise que le trafic routier sera de 12 passages par jour en moyenne avec un maximum de 18 passages par

jour. Il explique vouloir éviter les retours à vide afin d'optimiser les trajets et assure qu'il n'y aura pas de trafic le week-end. La fréquence des transports dépend des types d'exploitations de chaque agriculteur, par exemple il y aura 2 jours de transport pour M. Houguet qui cultivera du topinambour.

**Question :** Pourquoi ne pas installer Agri Bioénergies le long de la D47 afin de rapprocher les fermes de Pléchâtel du méthaniseur et ainsi réduire les distances de transport ?

**Réponse :** Tout d'abord, ce lieu n'améliore pas les distances de transport car s'il rapproche les exploitations de Pléchâtel, il éloigne celles du Nord. De plus, la RD47 est plus étroite pour la circulation de camions qui transportent des caissons nécessaires au transport de la matière.

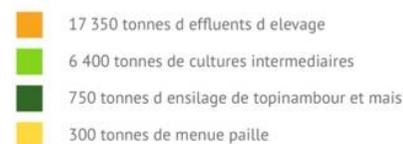
**Question :** La D48 est un axe structurant déjà très emprunté et saturé. Il ne serait pas mieux d'utiliser la D47 ?

**Réponse :** Il est précisé que la D47 est aujourd'hui moins utilisée que la D48 mais que sa fréquentation risque d'augmenter avec la construction de 70 nouvelles maisons dans le hameau de la Pierre Blanche. De plus, en l'absence de radar, les automobilistes ont tendance à rouler plus vite sur la D47.

Madame Jaunatre conseille de ne pas utiliser la D77 (route de Pléchâtel). Monsieur FONTAINE répond qu'ils ont déjà pris cela en compte et ont prévu de prendre la RN67, passer à Poligné puis prendre l'échangeur.

A la demande des participants, Agri-Bioénergies s'engage à réaliser et communiquer des cartes représentant les flux de camions (nombre et provenance) sur les routes principales en fonction de différents sites d'implantation : 1 carte pour un site à proximité de la D47, 1 pour un site à proximité de la D48.

## Environnement olfactif



### • Des matières traitées odorantes :

Effluents d'élevage

### • Mesure prévues pour limiter les odeurs

Transport de la matière en camions fermés

Hangar de stockage : biofiltre et dépressurisé

### • Réglementation

Etat initial des odeurs perçues dans l'environnement avant démarrage de l'installation par bureau d'études spécialisé

### • Fertilisant inodore

**Question :** La méthanisation va-t-elle générer de mauvaises odeurs ?

**Réponse :** L'environnement olfactif est lié aux matières traitées, parmi lesquelles seuls les effluents d'élevage sont odorants. Agri-Bioénergies précise que des mesures sont prévues pour limiter les odeurs liées à la logistique de ces matières :

- Matières transportées dans des camions bâchés (pas de transport en tracteur car le transport est délégué à une entreprise de prestation)
- Lisiers stockés dans une fosse
- Stockage des matières en bâtiment équipé d'un biofiltre et dépressurisé pour éviter les émanations d'odeurs

Le stockage des CIVE en extérieur ne générera pas d'odeurs (comme des silos d'herbe ou de maïs aujourd'hui).

Le fertilisant organique produit par la méthanisation est quasiment inodore car les émanations d'odeur sont dues à la dégradation qui a lieu dans le digesteur (cuve étanche). Une fois digérée dans le méthaniseur, il n'y a plus de fermentation donc moins d'odeurs. Le fertilisant organique, subira une séparation de phases. La phase liquide sera stockée dans une fosse recouverte d'une membrane souple. L'engrais solide sera stocké sous bâtiment.

En réponse à une riveraine de la plateforme de compostage Ecosis, inquiète des odeurs car le compostage « *ne devait pas sentir* », Agri-Bioénergies précise que la fermentation de la méthanisation a lieu à l'intérieur d'une cuve fermée, contrairement au compostage où tout se passe en extérieur.

Mme Jaunatre dit que ces éléments répondent à sa question mais qu'elle reste persuadée qu'il y aura des odeurs car elle connaît des personnes habitant à côté d'une unité de méthanisation qui disent qu'il y a des odeurs. A Constant DELATTE qui lui demande ce qui pourrait la rassurer sur ce point, elle répond que rien ne pourra la rassurer sur la question des odeurs, à part mettre l'unité à 3km des habitations. Elle dit ne pas croire les agriculteurs sur leurs engagements.

**Question :** *Avez-vous vocation à traiter, plus tard, d'autres déchets ?*

**Réponse :** Agri-Bioénergies répond que non car du fait de la présence d'agriculteurs en agriculture biologique (Philippe DECARVILLE notamment), il existe une réglementation sur ce qui peut être mis dans le méthaniseur. Les matières carnées et fientes de volailles élevées en cage sont par exemple interdits dans ce cas.

**Remarque :** *Un participant estime que « la taille du projet serait à l'origine du problème : plus c'est gros plus il y aura de risques d'odeurs et que ça dysfonctionne »*

**Réponse :** Biogest répond que le volume d'intrant (25 000 tonnes) se situe dans la moyenne basse des volumes de ce genre d'installation. Energaya ajoute que le projet est « *petit* » et qu'il est « *rare de démarrer un projet à 150m<sup>3</sup>/h de gaz* ».

Les porteurs de projet soulignent que les impacts olfactifs pour les riverains de leurs activités agricoles actuelles sont déjà au centre de leur attention et illustrent par 2 exemples :

- Ils prennent soin de ne pas épandre le week-end et de le faire en semaine tôt le matin ou le soir pour ne pas impacter les habitants
- Une année l'épandage de compost sur leurs terres à proximité de terrains de sport a gêné les voisins, ils ont donc changé de technique l'année suivante (enfouissement de lisier directement dans le sol)

## Enjeux paysagers

Madame Jaunatre souligne que le foncier au Nord de la D48 est situé sur une ligne de crête et craint que l'installation de l'unité à cet endroit la « *gène beaucoup dans le joli paysage de Bourg-des-Comptes* », depuis le hameau du Vaugouët. Toutefois, le Comité de protection du cadre de vie de Bourg-des-Comptes reconnaît que « *le critère paysager est secondaire* ».

Constant DELATTE demande s'il existe des critères paysagers sur la Zone d'activité du Maffay. Le Président de l'intercommunalité répond qu'il existe en effets des exigences architecturales sur la zone d'activité.

M. MOREL (SOCBOIS) indique que son entreprise riveraine sera la première à avoir vue sur l'installation mais que l'intégration paysagère de l'unité n'est pas un enjeu.

## Calendrier

- **Eté 2019** : Dépôts dossier demande aides ADEME
- **Suite à la réunion de ce jour** : Réflexions d'Agri-Bioénergies sur le site d'implantation
- **Avant Décembre 2019** : choix définitif du site d'implantation
- **Début 2020** : Dépôt du dossier PC et ICPE
- **2<sup>ème</sup> Semestre 2020** : Début des travaux
- **2021** : Mise en service et production

Agri-Bioénergies annonce continuer les réflexions sur d'autres sites d'implantation et que leur choix devra être arrêté avant le 1<sup>er</sup> décembre.

**Question :** Madame Jaunatre demande ce qu'il va se passer si la Préfecture donne son accord avant le 1<sup>er</sup> décembre sur le site qui a fait l'objet du permis de construire et de la demande ICPE.

**Réponse :** Gérald LEMOELLE répond qu'il sera fait le nécessaire pour demander la modification du permis de construire le cas échéant et confirme son intention de trouver un site alternatif.

## Visite d'un site de méthanisation

- **Visite d'un site en fonctionnement à Mortagne-sur-Sèvres (85)**
  - 150 km 2 heures de bus
  - Unité similaire : proche zone industrielle, bioGNV
  - Date ?



Le collectif Agri-Bioénergies propose d'organiser la visite du site de méthanisation Mortagne-sur-Sèvres, en Vendée, un bus sera affrété pour s'y rendre. Une dizaine de personnes disent être intéressées.

La finalité de la visite sera de permettre aux participants de se rendre compte de ce qu'est une usine de méthanisation (visuellement, fonctionnement) et notamment des odeurs.

L'unité Agri-Bioénergies sera similaire à celle de Mortagne-sur-Sèvre en termes de matières valorisées (agricoles). En revanche, contrairement à la photo présentée, l'unité Agri-Bioénergies sera composée d'un seul digesteur (dôme).

Constant DELATTE propose que la visite ait lieu un samedi matin afin que les personnes qui travaillent puissent plus facilement se rendre disponible. Le principe est validé par les participants.

Le Maire de Bourg-des-Comptes annonce qu'une visite de site est également organisée par la Mairie, près de Niort le jeudi 10 octobre et

Agri-Bioénergies – Compte-rendu de la réunion de travail du 23 septembre 2019 à Bourg-des-Comptes

que les agriculteurs et les habitants qui le souhaitent sont invités à s’y joindre.

**Question :** Depuis combien de temps l’unité de Mortagne-sur-Sèvres est-elle en fonctionnement ?

**Réponse :** Pas de réponse apportée.

## Conclusion

Le collectif Agri-Bioénergies confirme leur intention d’étudier d’autres fonciers et dit aux participants de ne pas hésiter à les mettre en contact avec des propriétaires de fonciers qui répondraient aux critères. Plusieurs participants demandent aux agriculteurs de prospecter activement eux-mêmes en ce sens.

Constant DELATTE remercie les participants à la réunion pour leur présence et leur implication.

Il rappelle l’adresse du site internet du projet et l’adresse e-mail à laquelle sont joignables les agriculteurs d’Agri-Bioénergies.

Agri-  
Bioénergies

Continuez à vous informer  
et à vous exprimer

<https://Agri-Bioenergies.2050.eco>  
Agri-Bioenergies@2050.eco



Réunion de travail - Agri-Bioénergies - Bourg-des-Comptes - 23 septembre 2019